



Renonciation de succession , besoin d'un notaire?

Par Vivi1973

Bonjour,
encore une question. Après avoir envoyé les actes de décès: banque, sécu, caf, bailleur, retraites, j'ai fait une renonciation de succession pour ma mère décédée le mois dernier auprès du Tribunal.
J'ai envoyé le récépissé aux impôts, au liquidateur judiciaire, à l'agence immobilière qui gérait son bail.
Dois-je aller voir un notaire ou mes démarches s'arrêtent elles là? Ou y en a t'il encore qui m'incombent?
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous n'avez pas besoin de contacter un notaire, (sauf si vous changez d'avis et décidez d'accepter la succession.)
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2849]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2849[/url]